

## Samir Douaihy

Candidat au siège de représentant du personnel **journaliste** au Conseil d'administration

# ***Pour une AFP plus indépendante plus morale plus professionnelle***

Le 24 juin 2011

Vous êtes appelés, du 29 juin au 13 juillet 2011, à élire le **représentant des journalistes au Conseil d'administration** de l'AFP<sup>1</sup>.

Ce scrutin, organisé tous les trois ans, est **très important** puisqu'il s'agit de désigner l'unique journaliste de l'AFP siégeant au sein de l'instance qui gère notre Agence.

De plus, le scrutin actuel est **une première historique** : le Statut de l'AFP, adopté en 1957, réservait la participation à cette élection aux seuls salariés de nationalité française<sup>2</sup>. Ce critère de nationalité vient d'être supprimé<sup>3</sup> : désormais, tous les salariés de l'AFP, quelle que soit leur nationalité, pourront y participer. Ce scrutin devient ainsi la **seule élection** à laquelle pourront prendre part tous les salariés de l'AFP à travers le monde<sup>4</sup>.

•

Journaliste à l'AFP depuis plus de 25 ans, je n'avais pas le droit — n'étant ni Français, ni Européen — de participer à ce scrutin, à l'instar de près d'un tiers des salariés de l'AFP<sup>5</sup>. Ma candidature illustre **la fin de cette ségrégation**.

•

---

<sup>1</sup> Le Statut de l'AFP réserve aux collaborateurs de l'Agence 2 sièges sur 15 au Conseil d'administration : l'un pour un représentant des journalistes, l'autre pour un représentant des non journalistes. Les 15 membres du Conseil d'administration élisent le PDG qui devient le 16<sup>e</sup> membre de cette instance.

<sup>2</sup> La Direction de l'AFP avait décidé en 1998 d'élargir ce scrutin aux ressortissants européens.

<sup>3</sup> Par décision du Conseil constitutionnel qui a invalidé, le 6 mai 2011, le critère de nationalité, le considérant comme discriminatoire et donc en contradiction avec la Constitution française. Cette décision, obtenue au terme d'une longue bataille juridique menée par l'un des syndicats de l'AFP, a enlevé la seule tache morale qui figurait dans le Statut de notre Agence.

<sup>4</sup> Deux autres élections sont organisées tous les trois ans au sein de l'AFP : les membres du Comité d'entreprise et les Délégués du personnel. Mais ces deux élections sont réservées aux salariés ayant le statut dit du « siège », qui ne représentent que quelque 60 % de l'ensemble des salariés de l'AFP.

<sup>5</sup> La décision du Conseil constitutionnel a eu pour conséquence d'élargir le corps électoral de ce scrutin de près de 1.700 à près de 2.600 salariés.

Je demande votre confiance sur la base d'une **triple ambition** : œuvrer pour une AFP plus indépendante, plus morale, plus professionnelle.

**Une AFP plus indépendante.** Grâce à la prouesse législative qu'est son Statut, l'AFP jouit d'une situation unique : elle est la seule agence de presse mondiale à être hors de portée de l'argent privé, mais elle n'est pas non plus une agence publique d'État ; elle fonctionne comme une coopérative entre usagers mais elle est chargée d'une mission d'intérêt général à travers l'objet et les obligations indiqués dans les 2 premiers articles de son Statut<sup>6</sup> ; elle est protégée par une loi votée à l'unanimité du parlement français mais il lui est interdit formellement par cette même loi de tomber sous la coupe du pouvoir politique. Toutefois, dans les faits, l'État français continue à exercer une influence sur la gestion de l'Agence, notamment lors du choix du PDG et dans les négociations des conventions annuelles ou pluriannuelles avec l'Agence (et ce malgré la baisse continue de la part de l'État dans le chiffre d'affaires de l'Agence : de près de 80% en 1957 à près de 40% actuellement). De plus, l'AFP a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs tentatives d'intimidation de la part de la majorité au pouvoir. Et ces pressions politiques ne seraient pas sans lien avec certains « limogeages » ou nominations. Conclusion : bien que dictée par une loi, l'indépendance – réelle – de l'Agence n'est pas totale et reste fragile. Il faut donc la renforcer et veiller en permanence à la défendre.

**Une AFP plus morale.** La déontologie de notre métier de journaliste, tout comme l'image de rigueur et d'honnêteté de notre Agence, devraient avoir pour corollaire un haut niveau de moralité dans les pratiques de l'Agence. Hélas, la réalité laisse à désirer : nominations par copinage, direction consanguine, missions créées sur mesure pour certains, clanisme, ostracisme, pratiques sociales parfois hors la loi (derniers exemples : le dossier des précaires, le calcul des indemnités de congés payés, les entraves au Comité d'entreprise), départs négociés habillés en licenciements, diffusion de communiqués commerciaux d'entreprises sur certains fils entre les dépêches, activités sur internet parfois en contradiction avec les obligations de l'Agence, etc. : la liste de ces dérives est beaucoup plus longue. Il faut oser dénoncer ce relâchement moral, se montrer d'une grande vigilance et instaurer la légalité et l'équité dans les segments de la vie de l'Agence.

**Une AFP plus professionnelle.** L'AFP dispose d'une incomparable expérience professionnelle qui lui permet d'assurer cette tâche très complexe qu'est la couverture du monde 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, en 6 langues différentes. Néanmoins, l'AFP montre une difficulté à s'adapter à temps aux nouvelles technologies (vidéo, multimédia, internet, etc.). Et surtout, elle ne dispose pas d'une vraie stratégie d'entreprise. Les projets de l'AFP n'ont pas de cohérence globale et nombreux sont les projets qui ont échoué ces dernières années ou qui avancent avec retard. Les décisions

---

<sup>6</sup> L'article 1<sup>er</sup> du Statut de l'AFP indique que l'Agence a pour objet « de rechercher, tant en France (...) qu'à l'étranger, les éléments d'une information complète et objective ».

L'article 2 est rédigé ainsi : « L'activité de l'Agence France-Presse est soumise aux obligations fondamentales suivantes :

1° L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ;

2° L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance ;

3° L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, assurer l'existence d'un réseau d'établissements lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial. »

paraissent parfois sans contenu conceptuel (par exemple : le transfert d'une partie de la rédaction hors du siège présenté par la Direction comme une évolution vitale) ou mal ficelés (par exemple : le projet dit « Business to consumer »). L'AFP a besoin d'une vraie refondation : il faut repenser tout le fonctionnement, le déploiement géographique, les profils de postes, l'articulation entre les langues, revoir la décentralisation, instaurer partout des critères, des procédures d'évaluation... pour aboutir à une organisation plus performante, autrement dit plus professionnelle.

Ces trois ambitions – que j'ai déclinées par ordre d'importance et de priorité – sont **imbriquées et interdépendantes**. En effet, je suis convaincu que :

- le renforcement de l'indépendance de l'AFP est la condition même de son développement, mais ce développement sera entravé si les pratiques de l'entreprise sont critiquables ;
- les pratiques irréprochables sont un préalable pour un fonctionnement plus professionnel ;
- un fonctionnement plus professionnel aura pour conséquence inéluctable un développement plus soutenu.

•

Outre ces trois ambitions générales, je respecterai **scrupuleusement, si je suis élu, les 8 engagements suivants** :

- 1. Refuser toute modification du Statut de l'AFP ne répondant pas à ces quatre conditions :**
  - renforcer l'indépendance de l'AFP, autrement dit apporter des garanties supplémentaires par rapport à la situation actuelle.
  - être reliée à une vraie stratégie d'entreprise, exposée et validée en interne, et dont la réalisation serait entravée par le Statut actuel.
  - recueillir au préalable l'accord du personnel par référendum, comme ce fut le cas avant l'adoption du Statut actuel en 1957.
  - recueillir une très forte majorité au Parlement français pour s'approcher au maximum de l'unanimité parlementaire que le Statut actuel a obtenu en 1957.
- 2. Refuser toute segmentation de l'activité de l'AFP** entre activités « normales » et d'autres qui seraient considérées comme des « missions » d'intérêt général. Toute l'AFP est une mission d'intérêt général. Et n'a absolument rien d'autre à faire.
- 3. Réclamer la mise en place d'une vraie stratégie d'entreprise**, qui tirera certes profit des nouvelles technologies, mais qui sera centrée sur notre **cœur de métier**.
- 4. Moraliser le fonctionnement et les pratiques** au sein de l'AFP, en allant vers plus de transparence et d'équité, et contre toute ségrégation entre salariés, entre hommes et femmes, entre divers statuts, etc.
- 5. Demander la création d'un Comité d'entreprise mondial**, avec un Comité d'entreprise dans chaque région.
- 6. Défendre la primauté du texte** et la **hiérarchisation** de nos informations par nous-mêmes (ce qui implique de maintenir les fils ou le « push »)

7. Défendre notre rôle de **certificateur de l'information**, ce qui implique de renforcer l'indépendance de l'Agence et de veiller au respect de la déontologie et de l'éthique de notre métier.
8. Défendre la culture de la Maison dans ses **dimensions symboliques**, ce qui implique que le siège de l'AFP soit réorganisé autour de l'activité essentielle : le journalisme. Et par conséquent regrouper à nouveau la rédaction parisienne au siège.

•

Je suis persuadé que l'AFP dispose des atouts nécessaires pour rester dans le peloton de tête de l'information mondiale. Mais il faut créer une nouvelle synergie au sein de la Maison, et d'abord cesser de la faire douter d'elle-même. Vous pouvez compter sur moi pour œuvrer inlassablement dans ce sens.

Confraternellement et chaleureusement à chacun de vous,

**Samir Douaihy**

Journaliste au desk France à Paris  
samir.douaihy@afp.com

**Nota bene** – *Ma candidature est soutenue notamment par :*

- le syndicat CGT AFP.
- le syndicat SUD AFP.
- l'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP).
- Philippe Thébaud, ancien représentant du personnel journaliste au Conseil d'administration de l'AFP (de 1987 à 1999).

*Je suis membre fondateur de la Société des Journalistes (SDJ) et membre de l'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP). Je n'appartiens à aucun syndicat, mais j'estime que le rôle des syndicats est indispensable au sein de l'Agence, comme l'a encore démontré la récente mobilisation contre le projet Hoog-Legendre de modifier le Statut de l'AFP. Si je suis élu, je m'engage à consulter régulièrement les syndicats. Et j'espère une collaboration étroite avec le représentant du personnel non journaliste.*

---

**Post scriptum** – Si vous souhaitez mieux connaître mes positions concernant l'AFP, vous pouvez lire ces textes, disponibles (uniquement en français) en version téléchargeable et imprimable sur les liens suivants :

*L'AFP n'a pas un problème de financement mais de gouvernance* – 31 mars 2010  
[http://www.adiafp.org/douaihy\\_gouvernance\\_2010](http://www.adiafp.org/douaihy_gouvernance_2010)

*Réforme du Statut de l'AFP : argumentaire contre le projet Hoog-Legendre* – 26 mai 2011  
[http://www.sos-afp.org/fr/argumentaire\\_douaihy](http://www.sos-afp.org/fr/argumentaire_douaihy)

*Réforme du Statut de l'AFP : réplique à la lettre de M. Hoog* – 7 juin 2011  
[http://www.sos-afp.org/fr/argumentaire\\_douaihy](http://www.sos-afp.org/fr/argumentaire_douaihy)

De même, vous pouvez lire ce texte auquel je souscris entièrement :

*ADIAFP : Lettre ouverte aux parlementaires français* – 16 novembre 2010  
[http://www.adiafp.org/lettre\\_ouverte](http://www.adiafp.org/lettre_ouverte)